



*Appel à contributions du Cercle pour l'aménagement du territoire
Repenser le rôle de l'Etat dans l'aménagement du territoire*

Contribution de : **Maurice de Vaultx***

Novembre 2017

Rôle de l'Etat pour l'aménagement du territoire : quelques réflexions

La décentralisation de la France, à l'évidence, va s'accroître dans les décennies à venir et la subsidiarité deviendra la règle. J'imagine mal l'Etat retrouvant un rôle important pour l'aménagement du territoire, alors qu'il a une mauvaise image lorsqu'il s'agit de son domaine (infrastructures d'envergure nationale : hésitations interminables pour l'aéroport du Grand Ouest, appel au financement des collectivités locales en vue d'alléger le sien pour le canal Seine-Nord, s'il se fait, alors que c'est vraiment une infrastructure d'Etat).

Pourquoi irait-il alors se mêler de développement local, sauf s'il y a un grand enjeu politique lié par exemple à la fermeture d'une grande usine ?

Il y a quelques années le regretté Jérôme Monod avait animé une réunion du Cercle et il nous avait dit de façon très forte : « Notre aménagement du territoire est mort ; c'est un cadavre. L'époque est aux enjeux environnementaux. » Pour ce qui est du lien « environnement - aménagement et développement du territoire », le ministère chargé de l'écologie et du développement durable s'est depuis plusieurs années organisé pour que les études et beaucoup d'arbitrages se fassent en son sein. Notre DATAR qui a été pionnière dans les domaines de l'environnement et de la gestion de l'espace qui est un volet de l'aménagement du territoire (loi sur l'eau avec création des agences de bassin en 1963, création des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux...) a délaissé la gestion de l'espace et s'est focalisée sur l'attractivité pour les entreprises qui devient une attribution des grandes régions. Il a été question, à l'époque de Dominique Voynet, d'une fusion de son ministère de l'environnement avec l'administration chargée de l'aménagement du territoire, comme cela se fait dans de nombreux pays étrangers. La DATAR de l'époque a refusé, tellement l'offre du ministère de l'environnement pour le management de ce tandem était grossière. Il y a peut-être à examiner de nouveau la question ; il y a d'ailleurs un beau sujet pour une approche conjointe « environnement et aménagement

du territoire », c'est celui de la valorisation de nos façades maritimes, cher à Jacques Attali, pour lequel le Premier ministre a déclaré qu'il voulait prendre des initiatives importantes.

Quoi qu'il en soit, il y a deux missions d'Etat à conserver absolument :
celle de la réflexion prospective en vue d'éclairer l'avenir,
celle de la négociation avec la commission européenne pour l'aide au développement régional (il me paraîtrait choquant que les régions négocient directement avec Bruxelles, sans que l'Etat soit pilote).

***Maurice de Vaulx**, ancien Chargé de mission à la Datar